

PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice: Céline Calvayrac calvayrac.celine@adaff.fr

<u>Cheffe de service</u>: Michèle LAZZARIN <u>lazzarin.michel@adaff.fr</u> <u>Coordinatrice</u>: Margaux VASSEUR vasseur.margaux@adaff.fr

<u>Composition de l'équipe sur chaque site</u>: Équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés dans le secteur social ou de l'animation, dénommés « hôtes ».

Missions des pensions de famille : un logement avec une vie collective

La pension de famille est un lieu de vie destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. La pension de famille propose des logements abordables offrant un chez soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs, ce qui permet aux personnes logées d'être chez elle sans être isolées. La convivialité, l'intégration dans l'environnement social, le lien et les échanges entre résidants sont favorisés par le biais d'animations collectives. La vie collective est animée et régulée par une équipe d'hôtes qui met tout en œuvre pour valoriser la dimension collective au service de chacun. Le fonctionnement des pensions de famille de l'ADAFF a pour objectif d'inscrire les personnes dans des processus de socialisation, le groupe étant l'appui de cette démarche.

<u>Modalité d'admission</u>: les orientations sont faites par le SIAO, après information des logements vacants ou susceptibles de l'être et examen préalable en commission "logement adapté".

<u>Public accueilli</u>: Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques.

« Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome ».

<u>Partenariat</u>: Le travail en partenariat est un incontournable pendant le séjour du résidant ce qui garantit à la fois un accompagnement de qualité pour la personne et une sécurité pour le bon fonctionnement du groupe. Le résidant bénéficie de toutes les prestations de droit commun assurées par les professionnels compétents, principalement dans les domaines de la vie quotidienne, de la santé, de la sécurité, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle.

<u>Statut des occupants</u>: Le résidant signe un règlement de fonctionnement qui détermine les règles de vie collective ainsi qu'un contrat de résidence qui fixe les droits et obligations du gestionnaire et du résident. Les personnes doivent en outre s'acquitter d'une redevance mensuelle qui comprend le loyer (ouvrant droit aux APL foyer), les charges récupérables et les frais liés aux prestations diverses.

Cadre de vie :

- **Des appartements individuels :** Tous les logements sont équipés de kitchenettes, d'une salle de bain, d'un interphone, de placards de rangement. Les logements ne sont pas meublés. Des logements sont entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Des lieux collectifs :** Une cuisine/salle à manger cœur de vie de la maison Un salon bibliothèque /espace TV, une laverie, des espaces extérieurs.
- Des activités de groupe: elles visent à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 d'entre elles sont obligatoires: la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage) ainsi que l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident). D'autres activités sont initiées: jardinage, bricolage, nutrition, jeux de société, gym douce, ...



CARCASSONNE

Pension de famille, 36 rue Pierre de Coubertin, 11000 CARCASSONNE / 04.68.47.83.04

30 places : Logements en regroupé et en diffus

Accès aux personnes à mobilité réduite

CASTELNAUDARY

« Bel Ostal », 10 rue Melvin JONES 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.91.29

20 places : logements en regroupé et en diffus

Accès aux personnes à mobilité réduite

LIMOUX

20 rue Casimir Lacroux, 11300 LIMOUX / 04.68.74.46.80

<u>20 places</u> : logements en regroupé et en diffus

Accès aux personnes à mobilité réduite

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent, 11100 NARBONNE / 04.68.42.03.33

20 Places: Logements en regroupé